

● (1740)

La question de la représentation équitable des régions rurales et urbaines est un autre problème. Je crois qu'en tant que législateurs nous devrions nous y attaquer. Nous devrions essayer de le résoudre. A cause des écarts entre les conclusions des commissions de délimitation des circonscriptions électorales dans les diverses provinces, je ne crois pas qu'elles puissent résoudre ce problème. En fait, elles l'ont aggravé dans une certaine mesure. De plus, on n'a nullement essayé de régler la question du minimum que j'ai mentionnée.

Pour cette raison, je crois que la Chambre devrait accepter l'amendement bien que je me rende compte de la préoccupation du député de Peel-Sud (M. Blenkarn) au sujet de la vaste étendue de sa circonscription et je comprends certainement les motifs qui l'ont poussé à présenter son amendement. Toutefois, j'aimerais lui dire, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que, connaissant son dynamisme, je suis certain qu'il est très capable de représenter cette grande circonscription pour les quelque six autres mois, quel que soit le temps qu'il faille pour en arriver à une solution équitable. Je crois que les gens de Peel-Sud sont bien représentés et que, grâce à son dynamisme, le député pourra continuer son bon travail pendant encore six mois.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Que tous ceux contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je déclare l'amendement rejeté.

(La motion de M. Blenkarn est rejetée.)

[Français]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose: Que le bill C-208, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, dont le comité permanent des privilèges et des élections a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. MacEachen propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi très attentivement le débat qui a eu lieu sur ce bill et j'ai entendu avec vif intérêt, comme il se doit, les observations faites par le président du Conseil privé (M. MacEachen). Nous avons examiné le problème du remaniement à maintes reprises et je m'intéresse donc aux intentions du gouvernement à ce sujet. Je suis persuadé que la population du nord de l'Ontario voudrait être mieux représentée et la chose se produira peut-être lorsque le gouvernement se décidera à agir.

La semaine dernière, un nouvel organisme a été établi dans le nord de l'Ontario en vue de créer une nouvelle

Remaniement de la carte électorale—Suspension

province dans cette région. J'espère sincèrement que leur entreprise sera couronnée de succès. Nous avons le problème de la représentation urbaine contre la représentation rurale, le problème des distances et des minimums, en fait, les divers problèmes que nous avons dû envisager en 1964. Ils ne se sont pas dissipés, mais certains ont été partiellement résolus.

Je me suis fort inquiété de certains de mes collègues du Nord de l'Ontario et d'un, en particulier, qui n'a manifesté aucun intérêt pour la question et ne s'est même pas donné la peine de présenter des instances au juge comme nombre d'autres l'avaient fait. Il s'est trouvé à la fin dans une situation très précaire et cela lui a fait les pieds. C'est tout ce qu'il méritait. Il a été le seul responsable de ce qui lui est arrivé. Toutefois, cela ne change pas la situation des autres députés. Je serais tout à fait satisfait des limites actuelles, non pas tellement parce qu'elles me conviennent, mais parce qu'elles le mettraient dans un tel pétrin que je serais heureux de le voir se débattre un peu.

Ce que j'aimerais au sujet de la troisième lecture du bill, c'est que le leader à la Chambre précise ce qu'il veut et combien de temps, à son avis, cet examen prendra. Il a mentionné 18 mois. Je ne pense pas que ce soit possible en 18 mois, à moins de commencer tout de suite. A mon avis, nous ne sommes pas près de commencer. Si nous voulons des résultats, le président du Conseil privé doit se dire prêt à établir immédiatement un comité qui évalue ce que nous pouvons faire.

On a fait grand bruit du principe de la redistribution que nous avons accepté en 1965. Je vois d'un bon œil un régime qui prévoit une tolérance de 25 p. 100 dans chaque province. Certaines régions présentent des difficultés, notamment le Nord de l'Ontario. Je comprends les ennuis du député de Cochrane (M. Stewart) qui représente une très vaste circonscription à laquelle il ne pourra rendre justice si on l'agrandit davantage. Ainsi en est-il pour moi depuis longtemps.

Les limites de la circonscription de Timmins sont très ingrates à un autre titre. Les distances n'ont rien à y voir. Elle est facile à représenter. Sudbury était une autre circonscription du même genre. Dans le nord de l'Ontario, nous n'entrons pas en concurrence avec Toronto pour la représentation urbaine, mais Sudbury était le genre de circonscription qu'il était facile de représenter.

La répartition avait été passablement raisonnable, je pense, et conforme au mandat que nous avions confié à la commission. Je sais que dans mon propre cas les commissaires admirent que le nord de l'Ontario s'étendait sur une vaste région et que ce serait sot de leur part de vouloir la visiter. Il n'existe pas vraiment de bonnes cartes du nord de l'Ontario, sauf celles des lacs et forêts, et personne n'essaierait de diviser cette région qui couvre les trois quarts de l'Ontario. Mais ces gens ont tenu compte des renseignements que nous leur donnions et ils ont effectué certains changements. Ils ont donné au public l'occasion de s'exprimer. Je n'approuvais pas tout à fait les instances qui avaient été faites auprès de la commission à Kirkland Lake et à Timiskaming, mais la population s'adressa à la commission et les commissaires l'écoutèrent et acceptèrent d'assez bon gré ses propositions. Ils ont remanié le nord de l'Ontario à partir de ces instances. A mon avis, les commissaires ont écouté; ils ont donné au public l'occasion de se faire entendre.